



Diplôme d'ingénieur spécialité Bâtiment et travaux publics, parcours aménagement et environnement – CYC8304

*Mesures transitoires, équivalences entre UE de l'ancienne et de la nouvelle maquette
Valables pour l'ancien CYC68, jusqu'aux inscriptions de la rentrée 2024-2025*

Mesures transitoires

Toutes les unités d'enseignement CCV ou autre présentes dans l'ancien cursus ingénieur en BTP et crédités de crédits ECTS dans l'ancienne maquette permettront une valorisation d'un nombre identique de crédits dans la nouvelle maquette et donc la dispense d'UE de la nouvelle maquette pour un nombre de crédits équivalent. Les dossiers seront étudiés au cas par cas pour déterminer les unités ainsi validées.

Informations et contact

FOUCHE-GOUBLA olivier.fouche-Grobla@lecnam.net

§§§